



## TRANSACTIONS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN AVIS

**DÉCLARATION DÉTAILLÉE** - article 17 du *Règlement sur les transactions devant faire l'objet d'un avis* - Ce formulaire offre un cadre de référence pour soumettre au Bureau de la concurrence les renseignements requis à l'article 114 de la *Loi sur la concurrence* et énoncés à l'article 17 du Règlement. Ce formulaire devrait être rempli séparément par chaque partie à la transaction, bien qu'une seule partie puisse fournir une description de la transaction proposée. Il est préférable que les parties soumettent simultanément leurs formulaires remplis respectifs, bien que ces derniers puissent être soumis séparément. Veuillez fournir les renseignements requis sur le formulaire même ou dans des annexes identifiées par le numéro de section correspondant utilisé dans le formulaire. Veuillez noter que la Loi contient une définition d'affiliée à l'article 2.

### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La partie qui fournit cette déclaration est :

- l'acquéreur  la partie acquise  une autre partie à la transaction

Nom de la partie à la transaction pour laquelle ces renseignements sont fournis

Adresse du siège social et des bureaux principaux de la partie

Adresse Internet

Adresse électronique

N° de téléphone

N° de télécopieur

Paiement des frais

- Inclus en totalité  Sera versé en totalité par une autre partie à la transaction  
 Partiellement inclus, le reste de la somme devant être versé par une autre partie à la transaction  Non inclus mais sera versé par la déclarante  
 chèque  
 mandat-poste  
 carte de crédit  
 virement bancaire Date prévue : \_\_\_\_\_

La quittance doit être émise au nom de :

Nom de la personne avec qui communiquer

Adresse

Titre

N° de téléphone

N° de télécopieur

Autre personne avec qui communiquer

Adresse

Titre

N° de téléphone

N° de télécopieur

## 2. DESCRIPTION DE LA TRANSACTION PROPOSÉE

		Nombre de pages	Réservé UP
2.1	Description de la transaction proposée (art. 17 (a))		
2.2	Nom au complet de chaque partie à la transaction (art. 17 (e)(i))		
2.3	Forme de la transaction proposée : <input type="checkbox"/> 110(2) Acquisition d'éléments d'actif <input type="checkbox"/> 110(3) Acquisition d'actions <input type="checkbox"/> 110(4) Fusion <input type="checkbox"/> 110(5) Association d'intérêts <input type="checkbox"/> 110(6) Acquisition de titres de participation dans une association d'intérêts		
2.4	Décrivez la contrepartie donnée et reçue par chacune des parties (argent, éléments d'actif, actions, titres de participation)		
2.5	Calendrier prévu des principales étapes de la réalisation de la transaction proposée et la date prévue de la clôture de la transaction		
2.6	Description des objectifs d'affaires devant être réalisés par le biais de la transaction (art. 17 (a))		
2.7	Dans la mesure de leur accessibilité, des états financiers préparés pro forma de la partie qui fait l'acquisition (dans le cas d'une transaction proposée visée à l'alinéa 114(1)a) de la Loi) ou de la personne morale qui résulte de la fusion (dans le cas d'une transaction proposée visée à l'alinéa 114(1)b) de la Loi) ou de l'association d'intérêts (dans le cas d'une transaction proposée visée à l'alinéa 114(1)c) de la Loi (art. 17 (e)(xiii))		
2.8	Avis d'acquisition additionnelle conformément à l'art. 115(2)		
2.9	Des copies des documents à portée juridique qui serviront à la mise en oeuvre de la transaction proposée ou des avant-projets les plus récents de ces documents si ces derniers n'ont pas encore été exécutés (art. 17(b))		

## 3. AVIS AUX AUTORITÉS ÉTRANGÈRES

3.1	Liste des autorités étrangères ayant reçu un avis des parties relativement à la transaction proposée et la date de cet avis (art. 17(c))		
-----	--	--	--

## 4. RENSEIGNEMENTS REQUIS À L'ÉGARD DE CHAQUE PARTIE À LA TRANSACTION

Pour fournir des renseignements additionnels, veuillez ajouter des annexes si nécessaire.

4.1	Liste des affiliées de la partie qui ont, au Canada, des éléments d'actif relativement importants ou un revenu brut relativement important provenant de ventes au Canada, provenant du Canada ou venant de l'étranger en direction du Canada (art. 17(d))		
4.1.1	Tableau décrivant les liens qui existent entre la partie et ses affiliées (art. 17(d))		
4.2	Adresse des principaux bureaux de la partie et, dans le cas d'une personne morale, la juridiction à l'origine de sa constitution (art. 17 (e)(ii))		
4.3	Nom et titres des dirigeants principaux de la partie (art. 17 (e)(iii))		
4.4	Description des entreprises principales des parties (art. 17 (e)(iv))		
4.4.1	Le plus récent rapport annuel et, si celui-ci n'est pas disponible ou si les états financiers diffèrent de ceux contenus dans le rapport, les états financiers vérifiés concernant les entreprises principales de la partie pour son dernier exercice terminé et les états financiers pour les périodes intermédiaires ultérieures (art. 17 (e)(iv)(A))		
4.4.2	Description des principales catégories de produits que la partie définit dans ses opérations courantes et qu'elle produit, fournit ou distribue (art. 17 (e)(iv)(B))		
4.4.3	Pour chacune des catégories de produits décrites à l'annexe 4.4.2, une liste des 40 clients les plus importants : (art. 17 (e)(iv)(C))		
Nom et adresse du client		Personne-ressource	
Volume annuel ou valeur des achats	Pourcentage du total	N° de téléphone	N° de télécopieur
4.4.4	Pour chacune des catégories de produits décrites à l'annexe 4.4.2, une liste des 40 fournisseurs les plus importants : (art. 17 (e)(iv)(C))		
Nom et adresse du fournisseur		Personne-ressource	
Volume annuel ou valeur des achats	Pourcentage du total	N° de téléphone	N° de télécopieur
4.4.5	L'emplacement des bureaux principaux de chacune des entreprises principales de la partie (art. 17 (e)(iv)(D))		

**4. RENSEIGNEMENTS REQUIS À L'ÉGARD DE CHAQUE PARTIE À LA TRANSACTION (suite)**

Pour fournir des renseignements additionnels, veuillez ajouter des annexes si nécessaire.		Nombre de pages	Réservé UP
4.4.6	Les régions géographiques de ventes des entreprises principales de la partie (art. 17(e)(iv)(E))		
4.5	Les ventes brutes imputables à chaque catégorie principale de produits identifiées à l'annexe 4.4.2, pour son dernier exercice terminé (art. 17(e)(v))		
4.6	Les principales catégories de produits dont le dirigeant principal a approuvé la mise au point ou la commercialisation dans les trois ans qui suivent la date de l'avis au commissaire ainsi que les ventes brutes prévues pour chacune de ces catégories de produits (art. 17(e)(vi)(A))		
4.6.1	Les installations à partir desquelles la partie prévoit de produire, fournir ou distribuer chacune des catégories de produits identifiées à l'annexe 4.6 et la capacité de production prévue pour chacune de ces installations (art. 17(e)(vi)(A))		
4.6.2	Les régions géographiques où la partie prévoit de fournir ou de distribuer chacune des catégories de produits identifiées à l'annexe 4.6 (art. 17(e)(vi)(B))		
4.7	Les principales catégories de produits que la partie a achetées ou acquises ainsi que les dépenses totales se rapportant à chacune de ces catégories de produits, pour son dernier exercice terminé (art. 17(e)(viii))		
4.8	Le nombre de votes conférés par les actions comportant droit de vote que détient la partie, directement ou indirectement, dans toute personne morale qui exploite une entreprise en exploitation, dans les cas où l'ensemble des votes conférés par les actions ainsi détenues est supérieur à vingt pour cent des votes conférés par toutes les actions de cette personne morale qui sont en circulation et qui comportent droit de vote (art. 17(e)(ix)) et le pourcentage d'actions en circulation qui comportent droit de vote que ce nombre représente		
4.9	La part des bénéfices de l'association d'intérêts exploitant une entreprise en exploitation ou la part des éléments d'actif lors de la dissolution de l'association d'intérêts, à laquelle la partie a droit dans le cas où elle a droit à plus de trente-cinq pour cent des bénéfices de l'association d'intérêts ou à plus de trente-cinq pour cent des éléments d'actif lors de la dissolution de l'association d'intérêts (art. 17(e)(x))		
4.10	Une copie de chacune des circulaires de sollicitation de procurations, des prospectus et des autres formulaires de renseignements déposés auprès d'une commission des valeurs mobilières, d'une bourse ou d'une autre semblable autorité, au Canada ou ailleurs, ou expédiés ou autrement rendus accessibles aux actionnaires au cours des deux dernières années (art. 17(e)(xi))		
4.11	Dans le cas où la partie a pris la décision d'apporter ou s'est engagée à apporter des changements relativement importants dans une entreprise visée par la transaction proposée, une description sommaire de la décision ou de l'engagement (art. 17(e)(xiv))		

**5. RENSEIGNEMENTS REQUIS À L'ÉGARD DE CHACUNE DES AFFILIÉES DE LA PARTIE IDENTIFIÉE À LA SECTION 4**

5.1	Nom au complet de l'affiliée (art. 17(e)(i))		
5.2	Adresse des bureaux principaux de l'affiliée et, dans le cas d'une personne morale, la juridiction à l'origine de sa constitution (art. 17(e)(ii))		
5.3	Nom et titres des dirigeants principaux de l'affiliée (art. 17(e)(iii))		
5.4	Description des entreprises principales de l'affiliée (art. 17(e)(iv))		
5.4.1	Le plus récent rapport annuel et, si celui-ci n'est pas disponible ou si les états financiers diffèrent de ceux contenus dans le rapport, les états financiers vérifiés concernant les entreprises principales de l'affiliée pour son dernier exercice terminé et les états financiers pour les périodes intermédiaires ultérieures (art. 17(e)(iv)(A))		
5.4.2	Description des principales catégories de produits que l'affiliée définit dans ses opérations courantes et qu'elle produit, fournit ou distribue (art. 17(e)(iv)(B))		
5.4.3	Pour chacune des catégories de produits décrites à l'annexe 5.4.2, une liste des 40 clients les plus importants : (art. 17(e)(iv)(C))		
Nom et adresse du client		Personne-ressource	
Volume annuel ou valeur des achats	Pourcentage du total	N° de téléphone	N° de télécopieur
5.4.4	Pour chacune des catégories de produits décrites à l'annexe 5.4.2, une liste des 40 fournisseurs les plus importants : (art. 17(e)(iv)(C))		
Nom et adresse du fournisseur		Personne-ressource	
Volume annuel ou valeur des achats	Pourcentage du total	N° de téléphone	N° de télécopieur
5.4.5	L'emplacement des bureaux principaux de chacune des entreprises principales de l'affiliée (art. 17(e)(iv)(D))		
5.4.6	Les régions géographiques de ventes des entreprises principales de l'affiliée (art. 17(e)(iv)(E))		

5. RENSEIGNEMENTS REQUIS À L'ÉGARD DE CHACUNE DES AFFILIÉES DE LA PARTIE IDENTIFIÉE À LA SECTION 4 (suite)		Nombre de pages	Réservé UP
5.5	Les ventes brutes imputables à chaque catégorie principale de produits identifiées à l'annexe 5.4.2, pour son dernier exercice terminé (art. 17(e)(v))		
5.6	Les principales catégories de produits dont le dirigeant principal a approuvé la mise au point ou la commercialisation dans les trois ans qui suivent la date de l'avis au commissaire ainsi que les ventes brutes prévues pour chacune de ces catégories de produits (art. 17(e)(vi))		
5.6.1	Les installations à partir desquelles l'affiliée prévoit de produire, fournir ou distribuer chacune des catégories de produits identifiées à l'annexe 4.6 et la capacité de production prévue pour chacune de ces installations (art. 17(e)(vi)(A))		
5.6.2	Les régions géographiques où l'affiliée prévoit de fournir ou de distribuer chacune des catégories de produits identifiées à l'annexe 4.6 (art. 17(e)(vi)(B))		
5.7	Les principales catégories de produits que l'affiliée a achetées ou acquises ainsi que les dépenses totales se rapportant à chacune de ces catégories de produits, pour son dernier exercice terminé (art. 17(e)(viii))		
5.8	Le nombre de votes conférés par les actions comportant droit de vote que détient l'affiliée, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs affiliées ou autrement, dans toute personne morale qui exploite une entreprise en exploitation, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales ou autrement, dans les cas où l'ensemble des votes conférés par les actions ainsi détenues est supérieur à vingt pour cent des votes conférés par toutes les actions de cette personne morale qui sont en circulation et qui comportent droit de vote (art. 17(e)(ix))		
5.9	La part des bénéfices de l'association d'intérêts exploitant une entreprise en exploitation ou la part des éléments d'actif lors de la dissolution de l'association d'intérêts, à laquelle l'affiliée a droit dans le cas où elle a droit à plus de trente-cinq pour cent des bénéfices de l'association d'intérêts ou à plus de trente-cinq pour cent des éléments d'actif lors de la dissolution de l'association d'intérêts (art. 17(e)(x))		
5.10	Une copie de chacune des circulaires de sollicitation de procurations, des prospectus et des autres formulaires de renseignements déposés auprès d'une commission des valeurs mobilières, d'une bourse ou d'une autre semblable autorité, au Canada ou ailleurs, ou expédiés ou autrement rendus accessibles aux actionnaires au cours des deux dernières années (art. 17(e)(xi))		
5.11	Dans le cas où l'affiliée a pris la décision d'apporter ou s'est engagée à apporter des changements relativement importants dans une entreprise visée par la transaction proposée, une description sommaire de la décision ou de l'engagement (art. 17(e)(xiv))		
6. PRODUITS DE CHEVAUCHEMENT			
6.1	Les catégories principales de produits mentionnés aux annexes 4.4.2 et 5.4.2 qui, à la connaissance de la partie, sont produits, fournis ou distribués par elle ou ses affiliées et par l'autre partie à la transaction proposée ou ses affiliées (art. 17(e)(vii))		
6.1.1	Pour chaque catégorie de produits identifiée à l'annexe 6.1, l'emplacement de tous les entrepôts, usines, établissements de vente au détail ou autres établissements d'où chacune de ces catégories de produits sont produits, fournis ou distribués (art. 7(e)(vii)(A))		
6.1.2	Pour chaque installation mentionnée à l'annexe 6.1.1, les régions géographiques dans lesquelles la partie fournit ou distribue chacune des catégories de produits identifiées à l'annexe 6.1 (art. 17(e)(vii)(B))		
6.1.3	Le principal moyen de transport pour chacune de ces catégories de produits identifiées à l'annexe 6.1 dans chaque région géographique visée à l'annexe 6.1.2 (art. 17(e)(vii)(C))		
6.1.4	Le coût annuel total du transport exprimé en dollars, le revenu total en dollars et le nombre total d'unités expédiées, pour chacune de ces catégories de produits identifiées à l'annexe 6.1 et chaque région géographique visée à l'annexe 6.1.2 (art. 17(e)(vii)(D))		
6.1.5	Pour chaque catégorie de produits identifiée à l'annexe 6.1, la capacité de production actuelle et le taux actuel d'utilisation de cette capacité de production à chacune des installations mentionnées à l'annexe 6.1.1, calculée selon les méthodes utilisées par la partie dans le cours normal de ses activités (art. 17(e)(vii)(E))		
6.2	Tous les rapports, études, enquêtes et analyses que le dirigeant principal a préparés ou reçus - avec indication de la date à laquelle chaque document a été préparé et les nom et titre de chacune des personnes qui l'ont préparé - pour évaluer ou analyser la transaction proposée à l'égard des principales catégories de produits visés à l'annexe 6.1 de l'effet possible de la transaction sur les prix, les parts de marché, la concurrence ou les concurrents pour ces principales catégories de produits, l'innovation, les possibilités d'accroissement des ventes ou d'exploitation de nouveaux produits ou de nouvelles régions géographiques (art. 17(e)(xii))		
6.3	Tous les plans de marketing, plans d'entreprise, plans stratégiques et documents similaires qui ont été établis ou reçus par le dirigeant principal, et qui ont été mis à exécution au Canada au cours des trois dernières années ou doivent l'être au Canada, pour chacune des principales catégories de produits identifiées à l'annexe 6.1 (art. 17(e)(xv))		
7. SERMENTS ET AFFIRMATIONS SOLENNELLES			
7.1	Serment ou affirmation solennelle requis par rapport à des renseignements n'ayant pas été fournis conformément aux paragraphes 116(1), 116(2) ou 116(2.1) de la Loi		
7.2	Attestation sous serment ou affirmation solennelle de l'exactitude et de l'état complet des renseignements requise en vertu de l'article 118 de la Loi		
8. RENSEIGNEMENTS FACULTATIFS			
8.1	La transaction proposée est-elle publique? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
8.2	Dans le cas où la structure de la transaction est complexe (par exemple, si elle comporte plusieurs parties, plusieurs étapes ou plusieurs transferts d'éléments d'actif), veuillez énoncer le raisonnement qui expliquerait l'envoi d'un seul avis au lieu de plusieurs.		
8.3	À des fins statistiques, veuillez indiquer la valeur de la transaction établie de la façon prescrite dans le <i>Règlement sur les transactions devant faire l'objet d'un avis</i> .		
Valeur totale des éléments d'actifs :		ou	Valeur totale des revenus bruts provenant de ventes :
8.4	Adresses de sites Internet qui pourraient contenir des renseignements pertinents aux fins de l'évaluation de la transaction proposée (par exemple, associations, concurrents)		
8.5	Tout autre renseignement que la partie considère pertinent		